

Province de Québec MRC de Maskinongé Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts

AVIS PUBLIC

Dérogations mineures

L'AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Une assemblée publique de consultation aura lieu le lundi 30 mars 2020 à 19 heures, à la salle Marcel-Milot de l'hôtel de ville de Saint-Alexis-des-Monts située au 101, rue de l'Hôtel-de-Ville, Saint-Alexis-des-Monts.

L'objet de cette assemblée est de prendre connaissance de l'opinion des personnes intéressées par la demande de dérogation mineure concernant la propriété suivante :

La propriété est localisée au 571, rue du Geai-Bleu. La dérogation concerne la marge latérale du bâtiment principal, qui est à 2,6 mètres et aurait dû être de 3 mètres. De plus, la dérogation concerne aussi la marge arrière du bâtiment principal, bande riveraine, qui est à 13 mètres et qui aurait dû être à 15 mètres.

La dérogation vise à autoriser une diminution de la marge latérale à 2,6 mètres et une diminution de la marge arrière à 13 mètres, le tout montré au certificat de localisation préparé par Denis Lahaie sous la minute 11668.

Au cours de cette assemblée, le Conseil entendra toutes les personnes désirant s'exprimer sur ces demandes.

DONNÉ À SAINT-ALEXIS-DES-MONTS, CE 11 DUR DE MARS 2020

GILLES FRAPPIER, SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Capitale de la truite mouchetée

101, Hôtel-de-Ville, Saint-Alexis-des-Monts (Québec) JOK 1V0